

Séance du lundi 08 novembre 2010

Étaient présents : Gilles RICHARD, Brigitte DUFFOURD, Fabrice LAUNAY, Mireille SABRI, Sylvie CARRE, Philippe RUPIN, Gérald MENDES, Alexandre GARNERET, Éric DESQUIREZ, Guillaume SEVELLEC, François BELLAMY, Pascale REMONDINI, Charles DESCOURVIERES, Francis REMONDINI.

Était représenté : René MARTENOT (procuration à Fabrice LAUNAY)

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 08 novembre 2010 à 20 heures 30 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

I. Création d'un poste permanent non titulaire d'accompagnateur de bus scolaire

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal par délibération en date du 28 juin 2010 a décidé de passer une convention de délégation de l'accompagnement au bus scolaire avec l'Association Familles Rurales de Noiron-sous-Gevrey et des communes environnantes (A.F.R.). Le service a été assuré par l'AFR du 2 septembre 2010 au 22 octobre 2010. Par courrier en date du 13 octobre 2010, l'A.F.R. nous a fait savoir que l'association n'avait pas les capacités d'assumer ce service et qu'elle ne pourrait plus prendre en charge l'accompagnement au bus à compter de la rentrée de novembre.

L'organisation de l'accompagnement au bus scolaire revenant à la commune, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'accompagnateur de bus scolaire.

Considérant qu'il n'existe pas de cadre d'emploi correspondant aux fonctions correspondantes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 1 abstention :

- **DÉCIDE**, en application de l'**alinéa 4** de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 de la création d'un emploi permanent non titulaire d'accompagnateur de bus scolaire dont les fonctions sont l'accompagnement des enfants au bus scolaire ;
- cet emploi est créé à raison de 7 hebdomadaires annualisées ;
- l'agent percevra une rémunération correspondant à l'IM 292 ;
- le Conseil Municipal **CHARGE** le Maire de signer les actes correspondant au recrutement.

(Arrivée de Brigitte DUFFOURD et de Mireille SABRI – 20 h 40)

II. SICECO : adhésion de la ville de Beaune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 29 septembre 2010, le Comité Syndical du SICECO a accepté la demande d'adhésion au SICECO de la Ville de Beaune et les modifications mineures des statuts qu'elle entraîne. Il précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer, selon la règle de la majorité qualifiée, sur cette nouvelle adhésion et les adaptations statutaires.

Vu les statuts du SICECO,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la ville de Beaune du 24 juin 2010,

Vu la délibération du Comité du 29 septembre 2010,

Considérant que la demande de la Ville de Beaune d'adhérer au SICECO répond aux impératifs de regroupement au sein d'une structure départementale unique organisatrice de la distribution publique d'électricité, formulés par la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Ville de Beaune au SICECO,
- **D'ACCEPTER** les modifications statutaires adoptées par l'Assemblée Générale du Comité du SICECO en date du 29 septembre dernier,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Fabrice LAUNAY fait un point sur l'extension du périmètre du SICECO et les difficultés rencontrées pour l'adhésion de la ville de Dijon.

III. Décision Budgétaire Modificative : fournitures scolaires

Monsieur le Maire explique que le budget alloué aux fournitures scolaires est défini en mars de chaque année sur la base des effectifs de l'année scolaire de la rentrée N-1. Ce fonctionnement ne permet pas de prévoir un budget adapté à l'achat des fournitures nécessaires à la rentrée de l'année N compte tenu de la variation du nombre d'élèves à chaque rentrée. Ainsi cette année, le budget a été établi en fonction des 77 élèves présents en septembre 2009, les prévisions d'effectifs pour septembre 2010 étaient de 81 élèves en juin 2010 et les chiffres réels sont de 88 enfants scolarisés en primaire.

Par délibération en date du 6 septembre 2010, le Conseil Municipal a alloué une somme de 500 € supplémentaire pour les fournitures scolaires. Ce montant a permis d'équiper la nouvelle classe mais n'est pas suffisant pour l'acquisition des livres et fichiers nécessaires à chaque élève et aux enseignants.

(Arrivée de François BELLAMY – 20 h 50)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour, 1 abstention :

- **DÉCIDE** dorénavant de prévoir à chaque rentrée scolaire une adaptation du budget alloué aux fournitures scolaires en fonction des effectifs de septembre ;
- **DÉCIDE** par décision budgétaire modificative d'inscrire un montant de 528 € à l'article 6067 correspondant à 11 X 48 €

IV. Autorisation au Maire de signer les actes notariés de transfert dans le domaine privé de la commune des voiries des lotissements « Chêneteaux I » et « Rosière III »

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réception des voiries du lotissement « Chêneteaux I » le 9 juillet 2010 et à la réception à venir des voiries du lotissement « Rosière III », un acte notarié de transfert des voiries du domaine privé des lotisseurs vers le domaine privé de la commune doit être établi. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer ces actes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité AUTORISE le Maire à signer les actes notariés de transfert dans le domaine privé de la commune des voiries des lotissements « Chêneteaux I » (parcelles cadastrées section AC numéros 182, 183, 187 et 188) et « Rosière III » (parcelles cadastrées section AD numéros 112 & 113 ainsi que la parcelle AD 97).

V. Vente parcelle à M. DEFLESSELLES

Monsieur le Maire rappelle qu'un emplacement réservé au profit du Conseil Général est inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Par courrier en date du 24 juin 2010, le Conseil Général a fait savoir à la commune qu'il n'y aura pas de travaux d'aménagement visant à élargir la chaussée, le Conseil Général renonce à cet emplacement réservé qui pourra par conséquent être supprimé totalement lors de la prochaine modification du P.L.U.

Monsieur DEFLESSELLES serait acheteur de la bande de terrain d'une superficie de 247 m² jouxtant sa propriété sise 2, impasse le Champ des Vignes.

Afin d'éviter un délaissé sur le territoire communal,

Compte tenu que cette parcelle n'est pas constructible,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de mettre en vente la parcelle cadastrée section AA numéro 127 ;
- **FIXE** le prix de vente à 10 €/m² frais de notaire inclus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer un compromis de vente avec échéance au 30 juin 2011 comportant une clause fixant une pénalité de 500 € en cas de désistement à l'échéance ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente définitif.

VI. Frais d'inscription au Congrès des Maires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il participera au Congrès des Maires 2010. Conformément aux dispositions de l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'inscription au Congrès d'un montant de 90 € peut être prise en charge par la commune ; les frais de transports et d'hébergement restant à la charge du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de prendre en charge cette dépense, les crédits suffisants étant inscrits au budget.

VII. Compte rendu des réunions

✚ Communauté de Communes du Sud Dijonnais (CCSD) – *Philippe RUPIN*

- La CCSD a retenu le cabinet PROGRAMO pour assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la création d'une structure multi accueil petite enfance.
- Une poste d'animatrice territoriale de Relais d'Assistants Maternelles a été créée pour le Relais Petite Enfance de la CCSD.
- Afin de faire face aux investissements futurs pour entretenir les 62 kms de réseau d'eau potable, la taxe de renouvellement du réseau est fixée à 0,20 €HT par m³ consommé.
- L'augmentation de la taxe sur les prélèvements dans la nappe phréatique par l'agence de l'eau est répercutée sur les consommateurs par une augmentation de 0,07 €HT par m³ consommé.
- Le participation forfaitaire pour raccordement à l'égout est fixée à 2 500 € à compter du 1^{er} janvier 2011. Le contrôle du raccordement aux réseaux d'eau usée doit impérativement être effectué tranchée ouverte par VÉOLIA qui fournira un document de conformité. Sans l'avis de contrôle positif de la Société VÉOLIA, à réception de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux par le titulaire de l'autorisation de construire, la conformité des travaux sera contestée par la collectivité.

✚ Comité géographique de la Cent Font (SBV) – *Mireille SABRI & Charles DESCOURVIERES*

- Les travaux de rivière 2010/2011 prévoient un programme de restauration et d'entretien du rû de Brochon. Une intervention dans les zones boisées est prévue du 1^{er} novembre 2010 à février 2011 (cout : 41 000 €HT)
- Les perspectives 2011/2015 comprennent l'entretien du Rû.
- Un projet de plantation d'arbres est envisagé. Celui-ci sera réalisé en relation avec les riverains et les agriculteurs.

✚ Conseil d'École – *Pascale REMONDINI*

Les effectifs de la maternelle sont inférieurs de 6 élèves par rapport aux prévisions de juin. Trois familles ont renoncé à l'inscription de leurs enfants âgés de moins de 3 ans en raison d'un problème d'inscription à la cantine. Monsieur Gilles RICHARD, président de l'AFR va prendre les mesures nécessaires afin d'éviter ces dysfonctionnements (contact entre l'AFR et la directrice de l'École Maternelle lors des inscriptions scolaires).

✚ SIVOS de Gevrey-Chambertin – *Brigitte DUFFOURD & Alexandre GARNERET*

Le gymnase du collège de Gevrey-Chambertin a été inauguré (pour la deuxième fois après l'oubli d'invitation par le Conseil Général des communes de la Plaine) le vendredi 5 novembre 2010.

✚ Église de Fénay

Les travaux de la première tranche s'achèvent, la réception du chantier est prévue pour le 22 novembre 2010.

✚ Groupes de travail

Le **groupe 2 « handicap + immobilier »** - *Pascale REMONDINI, Mireille SABRI, Guillaume SEVELLEC, Charles DESCOURVIERES & Gérald MENDES* - présente la consultation effectuée auprès d'organismes de contrôle ayant pour objet la réalisation du diagnostic d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des établissements communaux recevant du public (Mairie, École, Foyer, cimetière, bâtiment communal 110 rue de Dijon). Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acceptation du devis le moins disant.

Le **groupe 3 « espaces verts / aménagements urbains / cimetière »** Fabrice LAUNAY, Sylvie CARRÉ, Francis REMONDINI & François BELLAMY - après une première réunion, s'est rendu sur le terrain en sollicitant l'agent communal. Le constat de cette visite met en évidence l'incivilité sur le territoire communal. Les membres du groupe ont constaté des anomalies qu'ils vont classer par priorité, la première priorité étant la sécurité. Enfin, ce groupe a relevé que des travaux réalisés par des entreprises n'ont pas été correctement achevés et pose la question de savoir si tous les travaux ont été réceptionnés et dans quelles conditions par rapport aux recours éventuels.

En l'absence d'état précis des travaux en question qui ne font pas partie pour détail de l'ordre du jour, le compte rendu de ce groupe continue et Monsieur le Maire demande un rapport sur les anomalies relevant de la sécurité, afin de pouvoir les analyser au plus tôt et dégager par des actions préventives d'éventuelles responsabilités du fait de la commune.

VIII. Questions diverses

Gestion de la dette

En application de la délibération en date du 11 octobre 2010, un contrat de prêt est remboursé par anticipation et l'échéance d'un second prêt est augmentée permettant la diminution de la durée de celui-ci. Le gain de cette opération est proche de 5 000 € en termes de frais financiers.

Permis piéton

Dans le cadre de la prévention routière, la gendarmerie interviendra dans les écoles primaires afin de faire passer le permis piéton. À Saulon-la-Rue, l'examen aura lieu le 23 novembre 2010 à 9h et la remise des diplômes aura lieu le même jour à 17 heures. Fabrice LAUNAY représentera la commune.

Défibrillateurs

Les deux défibrillateurs ont été réceptionnés. Ils seront installés avant la fin de l'année.

C.C.A.S.

Le repas de fin d'année proposé aux personnes âgées de plus de 70 ans aura lieu au Château de Saulon le dimanche 5 décembre. Les membres du C.C.A.S. choisiront le mercredi 10 novembre la composition du panier offert aux aînés ne se rendant pas au repas.

Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes organise un spectacle de Noël au Château de Saulon à destination des enfants de la commune le dimanche 12 décembre 2010.

Aide aux devoirs

Une question est posée au Président de l'A.F.R. concernant la possibilité d'organiser de nouveau une aide aux devoirs pendant le temps d'accueil périscolaire du soir. Cette question sera transmise au bureau de l'A.F.R.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à vingt deux heures cinquante minutes. Le prochain Conseil Municipal programmé se tiendra le 6 décembre 2010 à 20h30.